VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre; Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins; Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;

Monsieur Christian BADOT, Madame Marie Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN, Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,

Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,

Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,

Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN, Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;

Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint; Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN.

10.2. OBJET:

Interpellation de Madame Marie-Luce SERESSIA, Conseillère communale : "PROXIMUS - Problème de réseau sur le territoire de la Ville d'ANDENNE"

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Madame Marie-Luce SERESSIA, Conseillère communale, établie comme suit :

"Conformément aux dispositions des articles 96 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous remercie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du plus prochain Conseil communal le texte de l'interpellation suivante :

Depuis un certain temps, le réseau PROXIMUS sur le territoire de la Ville d'ANDENNE connait d'importantes perturbations (en particulier en centre-ville et à SEILLES, mais également à LANDENNE-SUR-MEUSE, le village où je réside).

Les communications par GSM, notamment, sont fortement perturbées.

Les problèmes rencontrés par les usagers sont les suivants :

- Interruption soudaine de la conversation ;
- Impossibilité d'entendre l'interlocuteur (ou inversément);
- Voix saturées, ou mats hachés rendus incompréhensibles ;
- A titre personnel, il m'arrive de devoir sortir de mon domicile pour pouvoir converser!

Cette situation inacceptable est relayée sur les réseaux sociaux.

La couverture géographique des réseaux de communications électroniques fixes et mobiles et la qualité des services de téléphonie relèvent avant tout de la compétence des opérateurs et du régulateur fédéral (IBPT).

Quelles sont toutefois les possibilités qui s'offrent au Collège communal pour s'assurer de la qualité des services offerts par l'opérateur PROXIMUS, sachant que la perturbation du réseau GSM pourrait avoir des conséquences sur certains services de sécurité et sur certaines situations d'urgence ?"

En réponse à cette interpellation, Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, s'exprime textuellement comme suit :

"Monsieur le Président, Monsieur le Bourgmestre, je vais y répondre si vous me le permettez.

Bien que l'on connaît des problèmes sur ANDENNE avec PROXIMUS depuis plusieurs mois, sachez que la Ville d'ANDENNE est intervenue la première fois auprès de cette société le 22 avril 2024.

Aujourd'hui, après avoir eu un contact avec un responsable de la société, il apparait que deux phénomènes se posent.

Tout d'abord, il y a une saturation du réseau mobile sur la Ville d'ANDENNE ; il s'agit donc bien des difficultés exprimées de la bande passante. Celle-ci a été augmentée de manière à mieux communiquer mais PROXIMUS s'est rendu compte de ce qui a été mis en place ne tenait pas la route.

Dès lors, PROXIMUS a passé commande de nouveaux équipements destinés à renforcer les possibilités de communication sur la Ville d'ANDENNE, en concertation avec ORANGE, dans le cadre d'un partenariat. Ceux-ci devraient arriver d'ici quelques jours et seront installés à la fin de ce mois de juillet, ce qui permettra d'améliorer et de restaurer la situation que nous connaissions précédemment.

Après être intervenu deux fois auprès de PROXIMUS, nous espérons que cette société va respecter ses engagements afin de retrouver un confort de communication important.

Pour information, comme le souligne Madame TARPATAKI, si des personnes connaissent des perturbations via le réseau PROXIMUS, je pense qu'il est important de signaler que si vous intervenez directement auprès de cette société, celle-ci fera un geste commercial et remboursera une partie de l'abonnement."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Le Président,

Pascal TERWAGNE

Pou

Le Directeur général,

Philippe RASQUIN

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS